



DEPARTEMENT DU GARD

**MAIRIE**

30260

**BROUZET LES QUISSAC**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2012 - Convocation du 23 janvier 2012

L'an deux mille douze le trente du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Laurent ALBEROLA.....

Présents : MM. Laurent ALBEROLA - Claude DAUDE – Samuel FEUILLADE - Olivier HEYER -Thierry CHAPON– Didier CAZALIS – Patricia GUENIOU - Sandrine BARRAL

Absents : Julien ROCHETTE pouvoir à Laurent ALBEROLA – Lisbeth NATHAN pouvoir à Patricia GUENIOU.....

Absente : Thérèse LAURENS.....

### Approbation séance du 25 novembre 2011:.....

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 25 novembre 2011. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011.....

### Indemnité percepteur :.....

Le maire informe que Madame le Receveur a fait parvenir le calcul et le montant de l'indemnité de Conseil pour l'exercice 2011 allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Il donne lecture du montant de l'indemnité de conseil pour l'année 2011.....

Taux de l'indemnité 100% pour 2011 : 230.16 €.....

Indemnité de budget : 30.49 €.....

Le conseil municipal doit délibérer sur cette demande. ....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour – 4 contre :.....

- D'attribuer pour l'exercice 2011 au receveur, 50 % du taux de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 soit la somme de 115.08 €.....
- De ne pas attribuer l'indemnité de confection du budget.....
- D'autoriser le maire à signer tout document nécessaire.....

Madame Thérèse LAURENS rentre dans la salle de réunion.....



**Convention étude hydraulique avec le Interdépartemental du Vidourle :.....**

Monsieur le maire présente la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude hydraulique sur le bassin versant du Vidourle, adressée par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle. Cette étude a fait l'objet de financement de la part de l'Europe, la Région, le Conseil Général de l'Hérault, le Conseil Général du Gard, les communes concernées. Le montant de la participation pour la commune de Brouzet les Quissac s'élève à 995.25 €.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :.....

- Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude hydraulique sur le bassin versant du Vidourle.....
- Décide d'inscrire au budget 2012 la somme afférente.....
- Décide d'autoriser la maire à signer tout document .....

**Ligne de trésorerie budget assainissement :.....**

Caisse d'Epargne :.....

Vu le Code général des collectivités territoriales,.....

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2012,.....

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,.....

Après en avoir délibéré, .....

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :.....

- d'ouvrir une ligne de trésorerie de 270 000 Euros auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de un an à compter de la signature du contrat, .....
- décompte mensuel des intérêts montant utilisé x nombre de jours réels d'utilisation du mois/360 x index majoré d'une marge.....
- Index : EURIBOR 3 mois avec marge de 2.67%. Pour information l'EURIBOR 3 mois du 17 janvier étant de 1.213%, le taux indicatif à cette date est de 3.88%.....
- Commission d'engagement : 0.25% du montant de l'engagement à la réalisation du contrat
- d'autoriser le maire à signer le contrat de ligne de trésorerie .....
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.....

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.....

Crédit Agricole :.....

Vu le Code général des collectivités territoriales,.....

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2012,.....

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,.....

Après en avoir délibéré,.....



- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :.....
- d'ouvrir un crédit de trésorerie de 300 000 Euros auprès du Crédit Agricole.....
  - Durée, base de calcul : 12 mois à compter de la signature du contrat. Les intérêts seront calculés sur la base du nombre exact de jours d'utilisation rapportée à une année de 365 jours
  - Index : moyenne des E3M du mois précédent (dernier E3M : 1.425 %)......
  - Marge : 2.90 %.....
  - Taux à ce jour 4.325 % (index + marge).....
  - Tirage minimum 10 % du montant de la ligne.....
  - Frais de dossier 0.20 % du montant de la ligne soit 600.00 €.....
  - Intérêts seront payables chaque mois à terme échu selon la procédure du débit d'office.
  - Modalités de tirage et de remboursement : dans la limite du montant disponible la collectivité pourra utiliser tout ou partie du concours en une ou plusieurs fois.....
  - d'autoriser le maire à signer le contrat de ligne de trésorerie.....
  - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.....

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.....

**Emprunt complémentaire budget assainissement** :.....

L'emprunt complémentaire est différé lors d'une prochaine séance.....

**Bail photovoltaïque** :.....

Le maire présente les dossiers de deux sociétés : Soleil Direct et Bélectric. Le maire est chargé de demander une proposition de bail auprès de la société Solaire Direct.....

**Bail métayage parcelles de vignes communales** :.....

Le maire indique au conseil que dans le cadre du pouvoir délivré à son nom par Monsieur ROCHETTE il ne participera pas au vote de point inscrit à l'ordre du jour.....

Par délibération en date du 25 novembre 2011 le maire a été autorisé à lancer une consultation afin de signer un bail de métayage sur des parcelles de vignes communales. Une réunion d'information aux agriculteurs a eu lieu le 13 décembre 2011. Une seule proposition a été reçue en mairie, le maire en donne lecture.....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour, une contre, une abstention :

- D'autoriser le maire à signer un bail de métayage avec Monsieur Julien ROCHETTE, Viticulteur sur la commune de Brouzet les Quissac.....
- Autorise la maire à signer tout autre document se s'y rapportant.....



**Amendes de police** :.....

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de déposer auprès du Conseil général une demande de subvention au titre des amendes de police. Il propose la mise en place de coussins berlinois et de la signalisation afférente afin de ralentir les véhicules circulant en agglomération sur la RD 208.....

Il est fait lecture des devis reçus.....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix contre, 8 voix pour, décide :.....

- D'adresser au Conseil Général une demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant total de 8 168.60 €HT.....
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la demande.....

**Questions diverses** :.....

Néant.

Fin de la séance 23h15.